REVV : Roulons En Ville à Vélo
*Membre de la **F**édération des **U**sagers de la **B**icyclette*

Association socioculturelle loi 1901
1 rue Michel Servet 26000 Valence

09 50 03 26 65
valence.revv@fubicy.org

Valence, le 15 septembre 2019

A : Monsieur Nicolas DARAGON, Maire de Valence
1, place de la Liberté
26000 Valence

Copie : Madame Marlène MOURIER, Maire de Bourg-lès-Valence

Objet : Travaux en cours rue de la Belle Meunière

Monsieur le Maire,

Suite au courrier de Monsieur Tchémazian du 26 août adressé aux deux communes, veuillez trouver ci-dessous une proposition de REVV pour améliorer la sécurité des cyclistes rue de la Belle Meunière. Nous attirons votre attention sur le faible coût de ces modifications si elles sont réalisées rapidement, avant que les travaux ne soient trop avancés.

Dans cette attente recevez, Monsieur le Maire, nos cordiales et respectueuses salutations.

Bernard BEDOUET
Vice-président de REVV

Nicolas MARTIN
Président de REVV

RAPPEL DU CONTEXTE

Les villes de Bourg les Valence et de Valence ont pris la décision de finaliser les travaux rue de la Belle Meunière sur la partie dite troisième tronçon c'est-à-dire au départ du quartier de la Chamberlière et des Bruyères. Le maître d'ouvrage est Valence, les dépenses étant réparties sur les 2 communes.

Cette section est difficile à aménager car malgré un projet de 1974 qui prévoyait un élargissement à 12 mètres, cette section se trouve réduite aujourd'hui à un peu plus de 6 mètres pour une circulation à double sens avec notamment le passage des bus de la ligne 20. Cette réduction de largeur est liée en partie à des constructions assez récentes qui empiètent largement sur la chaussée coté Bourg les Valence.

INTERVENTION DE REVV

REVV a été alertés début août par un riverain inquiet devant ces travaux qui n'améliorent pas la sécurité des cyclistes (Courrier du Docteur Tchémazian adressé aux 2 mairies). N'ayant jamais été

mis au courant de ces travaux et n'ayant pas été invités à la réunion de quartier, nous découvrons ces travaux en cours de réalisation et de finalisation.

Un trottoir a été créé pour les piétons et une écluse ou chicane de 3 mètres de largeur a été construite pour limiter la vitesse des véhicules. Un alternat statique avec un sens prioritaire sera créé.

Sans aménagement spécifique, les vélos devront passer par cet étranglement de 3 mètres en partage avec les voitures. Si à la descente le différentiel de vitesse pourrait être acceptable, a la montée la sécurité des cyclistes ne pourra être assurée. On est en train de créer un point noir accidentogène alors que le plan national vélo prévoit de supprimer les points noirs.

Pour être constructifs et défenseurs de la sécurité des vélos, nous proposons la création d'une bande cyclable à la montée, tout en respectant le projet actuel dans ses dimensions fonctionnelles.

Notre proposition est la suivante :

Les travaux en cours montrent une chicane qui élargit le trottoir coté Valence et un petit trottoir coté bourg les Valence. En inversant ce schéma avec un trottoir sans débordement coté Valence et une petite écluse pour les vélos à droite, on dispose alors d'un espace suffisant pour créer une bande cyclable à la montée.

TRAVAUX ACTUELS EN COURS sans écluse pour les vélos

Exemple de chicane avec écluse pour les vélos
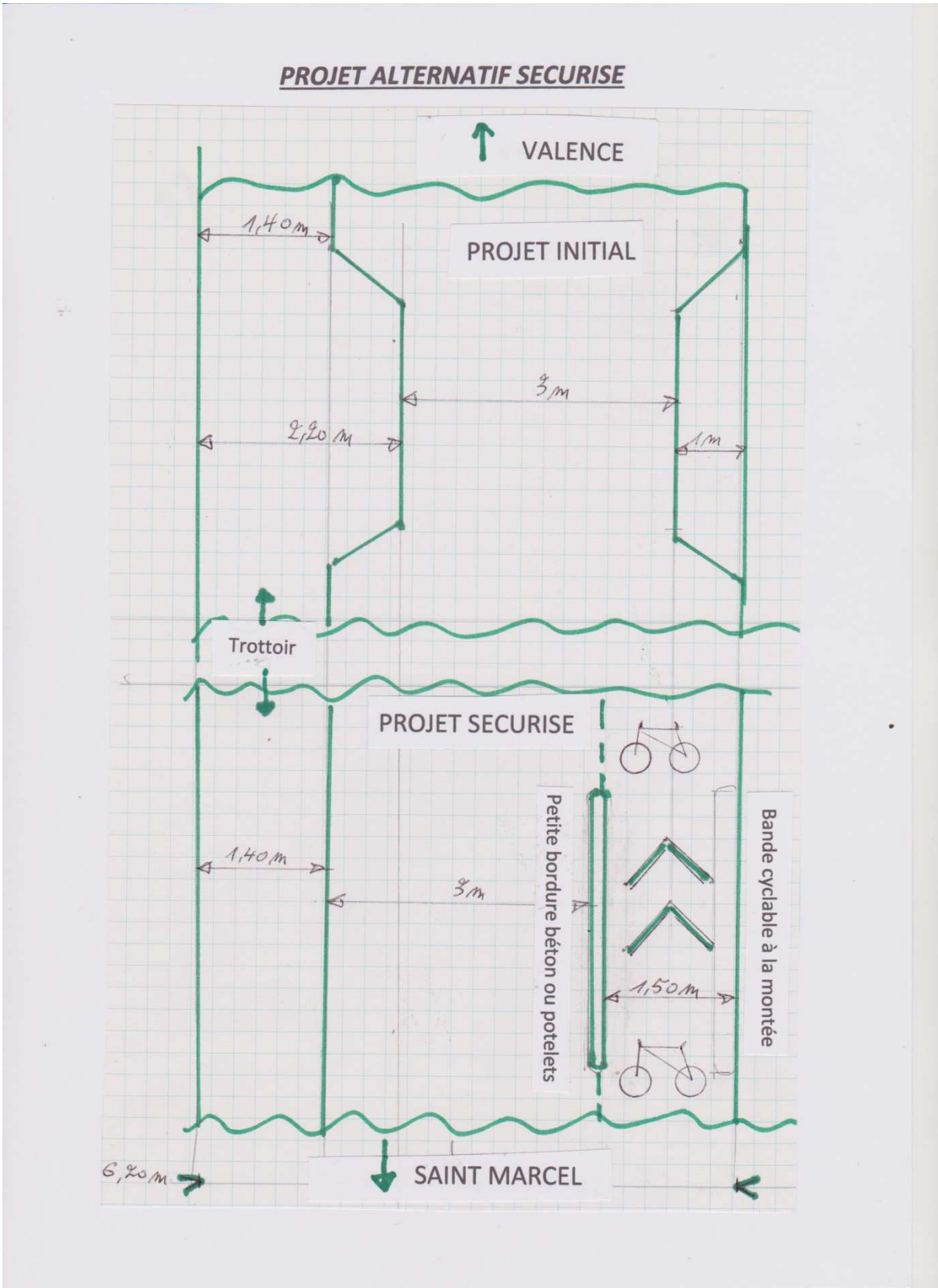
Le dessin ci-dessous montre la proposition de REVV pour améliorer la sécurité des cyclistes :